

*Législature 2021 - 2026*



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis municipal n° 27-2024

---

Au Conseil Communal de Borex

Budget d'exploitation 2025

Délégué municipal

**Boris Vetsch**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Borex du 25 juin 2015 art 83ss,

Le projet de budget établi par la municipalité doit être remis au plus tard le 15 novembre au Conseil communal qui l'examine en commission. Le vote sur le budget intervient au plus tard le 15 décembre. Enfin celui-ci doit parvenir à la préfecture au plus tard le 31 décembre.

## **2. Contexte**

Le budget 2025 a été établi selon le **Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération "MCH2"** pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera à terme plus transparente et comparable ainsi que sa lecture rendue plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Pour mémoire les budgets 2023 et 2024 avaient déjà été établis selon cette nouvelle norme ce qui facilite grandement le comparatif et la transition entre les modèles.

Pour mémoire le modèle MCH2 est composé des 10 classifications fonctionnelles suivantes :

- 0 - administration générale
- 1 - ordre et sécurité publics, défense
- 2 - formation
- 3 - culture, sport et loisirs
- 4 - santé
- 5 - prévoyance sociale
- 6 - trafic et télécommunication
- 7 - protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 - économie publique
- 9 - finances et impôts

Les libellés des titres sont normalisés sur le système bancaire et la philosophie globale plus en ligne avec les normes de gestions modernes.

Comme les années précédentes les commentaires par rubrique du budget figurent directement sur le fascicule Budget 2025 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

## **3. Budget d'exploitation**

Pour l'exercice 2025 le ratio des coûts sous le contrôle direct de la Municipalité ne fluctue guère par rapport aux exercices précédents et reste à environ 30%, le solde - représentant tout de même le 70% de nos revenus - est reversé soit au Canton et aux Communes selon le nouveau modèle péréquatif cantonal (NPIV) soit auprès des différentes intercommunalités (AIAB, AEE, etc) dans lesquelles la Commune de Borex est partie prenante.

Le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 52'787.00 après amortissements et attributions ou prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, contre un excédent de charges de CHF 108'493.00 au budget 2024 modifié (131'895.00).

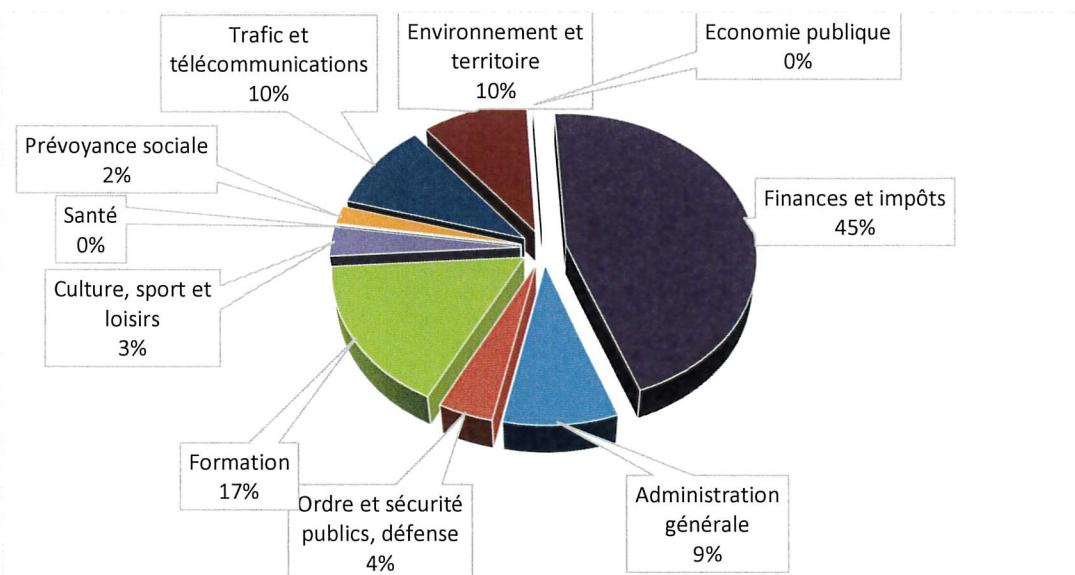
## Principaux critères retenus pour le budget 2025 :

- Maintien du point d'impôt à 57% à la suite du refus du préavis 24-2024 ;
- Un nombre d'habitants estimé à 1'200 ; la progression effective se situera entre 1'135 et 1'235 habitants au cours des 2 prochaines années. L'impact sur les revenus fiscaux sera « immédiat » car c'est le domicile au 31.12 qui détermine la résidence fiscale alors que l'augmentation des coûts des intercommunalités sera impactée sur les exercices suivants car les clés de répartitions se basent sur l'état de la population au 01.01 de l'exercice (hormis l'AEE) ;
- Aucun nouveau travail d'envergure hormis ceux déjà mentionnés dans le plan des dépenses d'investissements annexé ne viendront impacter les amortissements ;
- Une adaptation de la masse salariale à l'IPC ;
- Des coûts liés aux pré-études pour la mobilité douce ;
- Une augmentation des coûts financiers liés au renouvellement d'une ATF aux conditions du marché ;
- Des dépenses d'entretien sur nos infrastructures (EC/EU ; routes et place de jeux)
- L'achat de machines et matériel pour le bon fonctionnement de notre halle de voirie ;
- Une baisse des amortissements ;
- Une prise en compte comme suggéré par la CoFi d'éventuels impôts sur les transactions immobilières projetées ;

## Budget d'exploitation 2025 – présentation par services

Fonction	Titre	Budget 2025				Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges		Revenus		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	579'315	9%	96'490	1%	578'687	93'871	530'479.18	119'777.34
1	Ordre et sécurité publics	279'478	4%	1'850	0%	313'263	1'850	257'797.83	1'848.00
2	Formation	1'073'193	16%		0%	1'084'776		1'012'007.16	
3	Culture, sport et loisirs	214'400	3%	2'800	0%	233'639	3'500	196'303.80	2'784.00
4	Santé	5'750	0%	500	0%	5'750	500	5'116.45	366.25
5	Prévoyance sociale	130'748	2%		0%	108'983		33'276.05	
6	Trafic et télécommunications	647'511	11%	30'700	0%	737'240	9'600	559'026.78	9'409.00
7	Environnement et territoire	644'575	9%	493'962	8%	583'921	411'209	469'286.45	337'898.08
8	Economie publique	2'050	0%	600	0%	750	500	452.00	529.60
9	Finances et impôts	2'960'424	45%	5'857'755	90%	2'965'390	5'982'876	2'944'684.11	5'596'148.80
		6'537'444	100%	6'484'657	100%	6'612'399	6'503'906	6'008'429.81	6'068'761.07
	Excédent			52'787			108'493		60'331.26

### 3.1 Charges par service



## Autres charges

### Ressources humaines (évolution)

Equivalent Plein Temps	2025	2024	2023
Fonction	EPT	EPT	EPT
Greffé	0.90	0.90	0.90
Secrétaire adjoint/e	0.30	0.30	0.30
Service technique PC	0.35	0.35	0.35
Bourse	0.25	0.25	0.30
CdH	0.20	0.20	0.20
Informatique	0.05	0.05	
Employé communal	1.00	1.00	1.00
<b>Totaux</b>	<b>3.05</b>	<b>3.05</b>	<b>3.35</b>
<i>Nombre de collaborateurs</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>7</i>

Pour mémoire l'approche MCH2 exige que les charges des ressources humaines soient imputées proportionnellement à leur niveau d'activité dans les services concernés.

### Emprunts bancaires et charges financières

Les conditions des avances à terme fixe (ATF) ont évolué. Selon les estimations des institutions bancaires, les conditions sur les nouvelles ATF sur une période de 3 à 5 ans sont estimées (à la date de l'établissement du présent préavis) dans une fourchette de taux qui se situe entre 1.1% et 1.42%. Pour notre commune une ATF doit être renouvelée en septembre 2025 pour un montant de CHF 2'247'500.00. La charge d'intérêts estimée représente CHF 90'725.00. Les ATF sont amorties annuellement à hauteur de CHF 212'000.00 selon les conditions contractuelles.

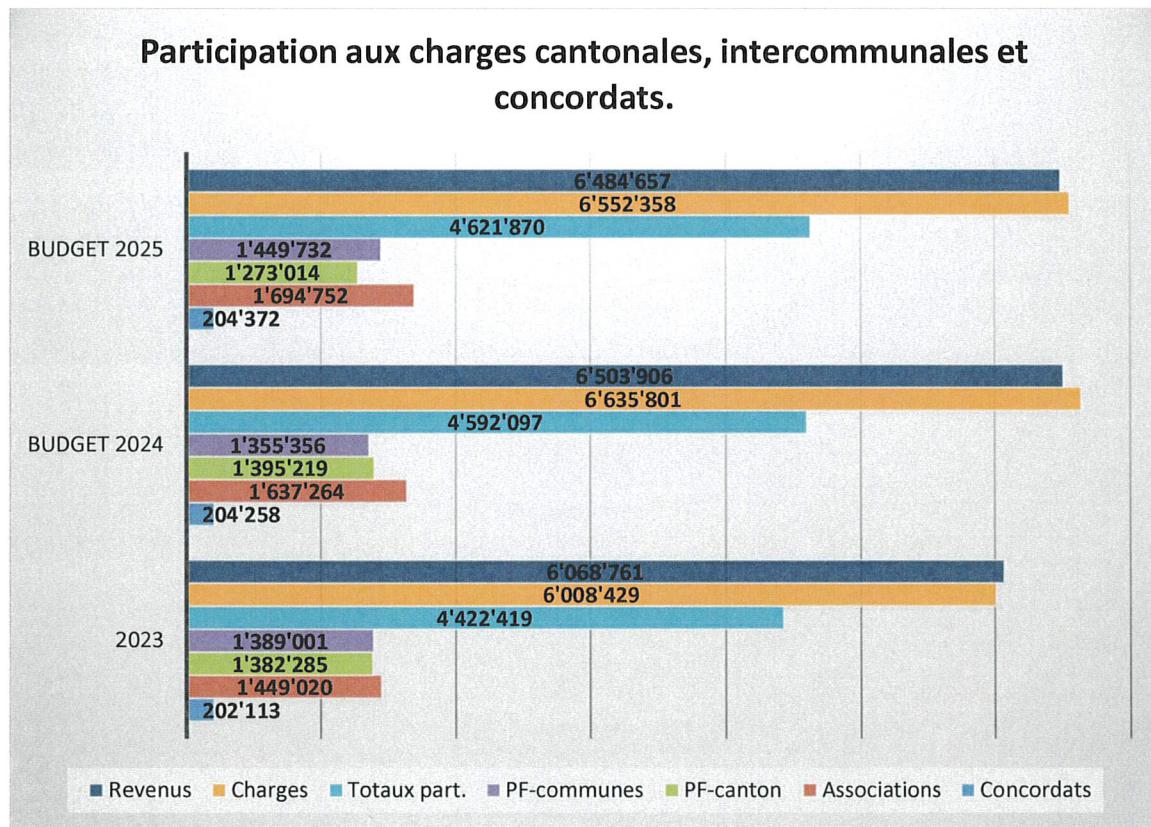
#### Evolution des emprunts d'avance à terme fixe Années 2024 - 2031

Compte au bilan	Compte ATF	Échéance	Taux	Amortissement par année	Montant à l'ouverture	Solde au du jour	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2026	Solde au 31.12.2027	Solde au 31.12.2028	Solde au 31.12.2029	Solde au 31.12.2030	Solde au 31.12.2031
✓ 2064.01	PostFinance - 004079	02.05.2028	1.39%	35'000.00	525'000.00	175'000.00	140'000.00	105'000.00	70'000.00	35'000.00	255'000.00	170'000.00	85'000.00
✓ 2064.02	PostFinance - 004625	20.05.2026	0.35%	85'000.00	1'275'000.00	637'500.00	595'000.00	510'000.00	425'000.00	340'000.00	1'856'000.00	1'769'000.00	1'682'000.00
✓ 2064.04	Finarbit SA - SUVA	15.09.2025	0.36%	87'000.00	2'900'000.00	2'291'000.00	2'204'000.00	2'117'000.00	2'030'000.00	1'943'000.00			
✓ 2064.05	PostFinance - 007388 Avance trésorerie	20.08.2027	2.10%	177'000.00	4'000'000.00	3'823'000.00	3'734'500.00	3'557'500.00	3'380'500.00	3'203'500.00	3'115'000.00	3'203'500.00	3'203'500.00
<b>Totaux</b>				<b>1.05%</b>	<b>384'000.00</b>	<b>8'700'000.00</b>	<b>6'926'500.00</b>	<b>6'673'500.00</b>	<b>6'289'500.00</b>	<b>5'905'500.00</b>	<b>5'521'500.00</b>	<b>5'226'000.00</b>	<b>5'142'500.00</b>
<b>ATF à refinancer</b>				<b>1.42%</b>									<b>4'970'500.00</b>
<b>Taux d'intérêt estimé</b>						<b>Intérêts</b>	<b>93'194.35</b>	<b>90'387.40</b>	<b>108'013.40</b>	<b>106'824.50</b>	<b>78'394.80</b>	<b>74'209.20</b>	<b>73'023.50</b>

\* Taux obtenu en juillet 2024 pour CHF CHF 4'700'000.-

## Charges - participations

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune (PF=péréquation financière)



## 3.2 Revenus

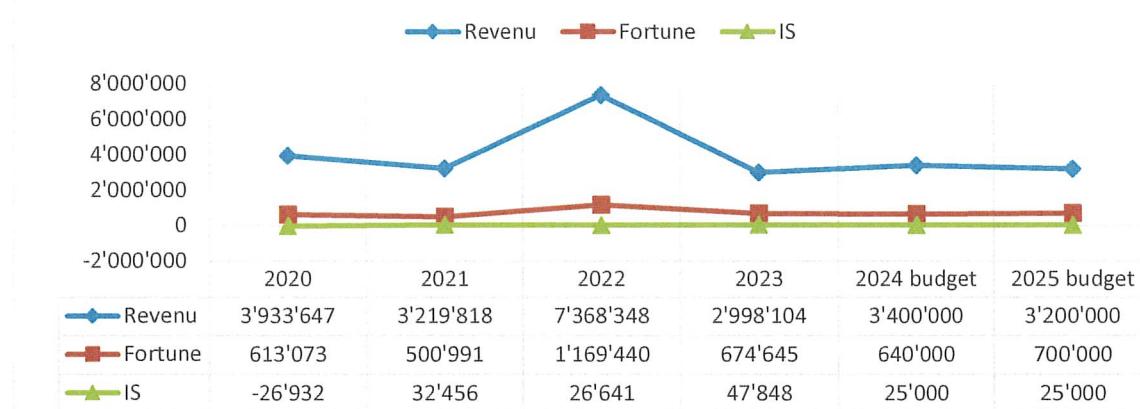
### Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont :

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers (forfait fiscal).

### Variations des impôts PP-PM-IS

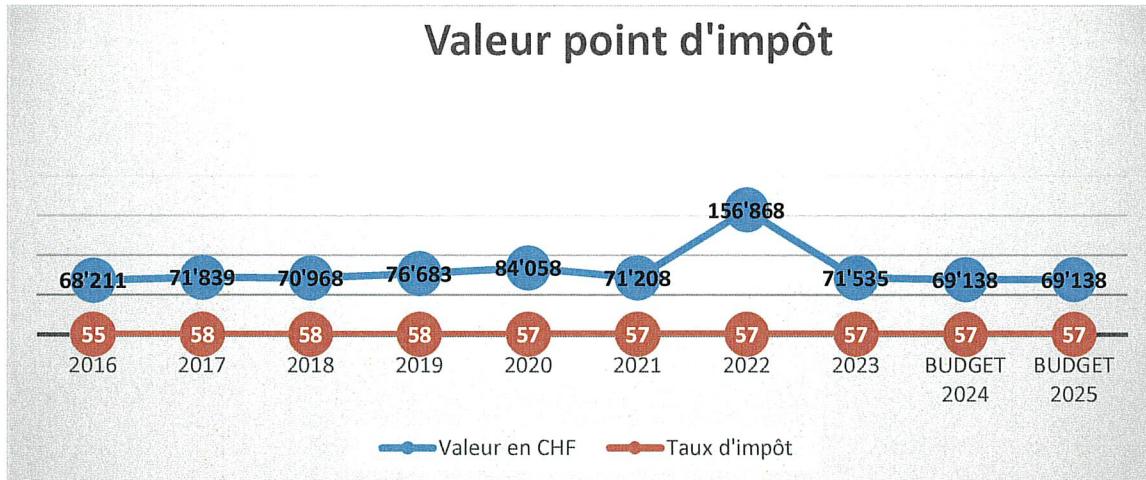
#### EVOLUTION IMPÔTS COMMUNAUX ORDINAIRES



Les estimations sont basées sur les exercices précédents et une approche conservatrice appliquée aux impôts conjoncturels, l'arrivée de nouveaux habitants a été prise en compte.

#### Pour mémoire la valeur du point d'impôt (VPI)

La valeur du point d'impôt d'une commune est un indicateur. Il renseigne sur sa force fiscale. Cet indicateur prend en considération l'ensemble des impôts communaux dépendant du taux d'imposition. Les chiffres affichés sont ceux que l'Etat de Vaud utilise pour la facture sociale.



#### 4. Evolution du compte de résultats

D'un coup d'œil on distingue clairement si les revenus couvrent les charges « du ménage communal » soit le « Résultat d'exploitation ». Cela facilite également l'estimation d'une éventuelle adaptation du taux d'impôts.

Comme évoqué lors de la présentation du préavis 24-2024 sur l'Arrêté d'Imposition 2025 nous déplorons que des charges d'exploitation ne seront une nouvelle fois pas couvertes (**-574'689.00**) par les rentrées fiscales de la commune. Le résultat financier quant à lui est positif mais devrait avant tout, pour être conforme aux engagements lors de la mise en place du DDP En Petaney servir aux investissements communaux, au remboursement de la dette et non à une « baisse » d'impôt.

Rubrique	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
Charges d'exploitation	6'353'269.00		6'417'128.00		5'853'587.99	
Revenus d'exploitation		5'778'580.00		5'797'099.00		5'380'837.76
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6'353'269.00</b>	<b>5'778'580.00</b>	<b>6'417'128.00</b>	<b>5'797'099.00</b>	<b>5'853'587.99</b>	<b>5'380'837.76</b>
	<b>574'689.00</b>		<b>620'029.00</b>		<b>472'750.23</b>	
Charges financières	184'175.00		195'271.00		154'089.42	
Revenus financiers		706'077.00		706'807.00		687'923.31
<b>Résultat financier</b>	<b>184'175.00</b>	<b>706'077.00</b>	<b>195'271.00</b>	<b>706'807.00</b>	<b>154'089.42</b>	<b>687'923.31</b>
	<b>521'902.00</b>		<b>511'536.00</b>		<b>533'833.89</b>	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6'537'444.00</b>	<b>6'484'657.00</b>	<b>6'612'399.00</b>	<b>6'503'906.00</b>	<b>6'007'677.41</b>	<b>6'068'761.07</b>
	<b>52'787.00</b>		<b>108'493.00</b>		<b>61'083.66</b>	
Charges extraordinaires					752.40	
Revenus extraordinaires						
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>752.40</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>6'537'444.00</b>	<b>6'484'657.00</b>	<b>6'612'399.00</b>	<b>6'503'906.00</b>	<b>6'008'429.81</b>	<b>6'068'761.07</b>
	<b>52'787.00</b>		<b>108'493.00</b>		<b>60'331.26</b>	

## CONCLUSIONS

Pour conclure, la Municipalité affirme son engagement à appliquer les décisions du Conseil Communal dans un souci de rigueur et de transparence. Consciente des responsabilités inhérentes à une gestion raisonnable des deniers publics, elle s'engage à optimiser l'allocation des ressources en priorisant les projets à forte valeur ajoutée pour la collectivité, tout en maintenant une maîtrise stricte des charges. En privilégiant des dépenses ciblées et justifiées, la Municipalité garantit des finances saines, gage essentiel pour soutenir un développement durable et anticiper les besoins futurs de la commune.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

- dans sa séance du 2 décembre 2024 ;
- vu le préavis municipal N° 27-2024 - Budget d'exploitation 2025 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- **D'approuver**  
le préavis n° 27-2024 – Budget de fonctionnement 2025 tel que présenté ;
- **D'accepter**  
le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté par la Municipalité.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2024 pour être soumis au Conseil Communal de Borex.

Au nom de la Municipalité

*Le Syndic:*  
J.-L. Vuagniaux

*Le Secrétaire:*  
S. Noverraz



Annexes: Budget 2025, le compte de résultat par nature 2025 et le plan des dépenses d'investissement budget 2025